

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES AFFAIRES PROFESSORALES

**PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CDU-230923

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ POUR RATIFICATION

NOMINATIONS

(Faites par le VRER et le VRARH, pour information au CEX et au CDU)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs, (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

Campus de Moncton

1. Le bibliothécaire **HÉCTOR ALVAREZ** (Bibliothèque Champlain) a été nommé directeur des services publics de la Bibliothèque Champlain pour la période du **15 juillet 2023 au 14 juillet 2026** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. Le professeur **LOUIS CORRIVEAU** (École des hautes études publiques – secteur économie) a été nommé directeur adjoint de son école pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. Le professeur **JEAN DESFORGES** (Département de physique et d'astronomie) a été nommé directeur de son département, prolongation d'un an, pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. Le professeur **PIERRE-MARCEL DESJARDINS** (École des hautes études publiques) a été nommé directeur adjoint de son école pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2024 (rétroactif)** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. Le professeur **PIERRE-MARCEL DESJARDINS** (École des hautes études publiques) a été nommé directeur par intérim de son école pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. La professeure **CAROLINE GIBBONS** (École de science infirmière) a été nommée directrice adjointe de son école pour un troisième mandat pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
7. Le professeur **ÉTIENNE HÉBERT CHATELAIN** (Département de biologie) a été nommé titulaire de la Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 en signalisation et physiopathologie mitochondriales pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028**.

8. Le professeur **PHILIPPE JACQUIN** (Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) a été nommé directeur de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
9. Le professeur **SIMON LAMARRE** (Département de biologie) a été nommé directeur adjoint de son département pour un deuxième mandat pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
10. La professeure **MADÉLINE LAMBOLEY** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommée titulaire de la Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 en violence sexuelle, prévention et intervention pour la période du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2028**.
11. Le professeur **MATHIEU LANG** (Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie) a été nommé directeur de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
12. La professeure **ISABEL LANTEIGNE** (École de travail social) a été nommée directrice adjointe de son école pour un deuxième mandat pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
13. La professeure **ANNE-MARIE LAROCHE** (Département de génie civil) a été nommée directrice par intérim de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
14. La bibliothécaire **MICHÈLE LEBLANC** (Bibliothèque Michel-Bastarache) a été nommée directrice de service de sa Bibliothèque pour la période du **1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
15. La professeure **MONIQUE LEVESQUE** (Département de comptabilité) a été nommée directrice de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
16. Le professeur **BUQUAN MIAO** (Département de génie civil) a été nommé directeur de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
17. Le professeur **FRANÇOIS RENAUD** (Département de philosophie) a été nommé directeur de son département pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
18. Le professeur **LEYLA SALL** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommé directeur adjoint de son département pour un deuxième mandat pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

19. Le professeur **CHRISTOPHE TRAISNEL** (École des hautes études publiques) a été nommé directeur de son école pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025 (rétroactif)** conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES AFFAIRES PROFESSORALES

**PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CEX 230913

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ POUR RATIFICATION

RECOMMANDATIONS

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici ci-dessous une recommandation présentée au CEX et au CDU aux fins de ratification :

Campus de Moncton

CONGÉ ADMINISTRATIF

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil des gouverneurs (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens, il est recommandé :

« Qu'un congé administratif soit accordé à **IZOLD GUIHUR** (Faculté d'administration – Département d'administration) pour l'année universitaire 2023-2024, notamment pour la période allant du **24 septembre 2023 au 30 juin 2024**. »